



Visa de la Préfecture :

**01 février 2010**

Délibérations rendues  
exécutoires par affichage le :

**01 février 2010**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**25 janvier 2010**

**Le 25 janvier 2010**, sous la présidence de M. Jean-Louis SARZIER, Maire, le Conseil municipal s'est réuni à 20 h 00 sur convocation ordinaire envoyée le 19 janvier 2010.

Les membres présents : Danièle BEAUX-SPEYSER, Marie-Françoise DECREAU, Jean GASCHET, Jean-Marc GOZZI, Christiane HENNEGRAVE, Nicolas JACQUIER, Gilles LAURENT, François MAURIER, Dominique PASSAQUAY, Catherine PERRE, Jean-Marie PILLET, Jean-Louis SARZIER

Excusé avec pouvoir : Guy CRESSENS à Jean-Louis SARZIER  
Serge DUNAND à Jean GASCHET  
Francia-Elise GANDET à Marie-Françoise DECREAU  
Denis MENDEZ à Gilles LAURENT

Excusés : Marjorie HUSSON, Claudine PETITPAS, Didier VILNEUVE

M. Nicolas JACQUIER est désigné comme **secrétaire de séance**.

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20 h 00**

\*   \*  
\*

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 novembre 2009**

:- :- :

Le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de soumettre un dossier non inscrit à l'ordre du jour ; il s'agit de choisir la dénomination d'une salle communale.

Le Conseil municipal donne son accord :

**BIENS COMMUNAUX – DENOMINATION de la PETITE SALLE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été suggéré de procéder à la dénomination des salles de la Commune. Dans ce cadre, il est proposé de commencer par la Petite salle (Salle polyvalente) et de la dénommer : Daniel DIDELLE.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DECIDE** de nommer la Petite Salle « Salle Daniel DIDELLE ». *Il y a 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme PERRE).*

## LOTISSEMENT DE LA PRAIRIE – VENTE du LOT n°7

Par délibération du 30 novembre 2009, il a été décidé de vendre, au candidat le plus offrant, un terrain constructible (lotissement « la Prairie » sis au lieu-dit « le Grand Pré », lot n°7 –section n° 2121 et 2123, superficie mesurée de 735 m<sup>2</sup>-).

Dans ce cadre, un avis d'appel à candidature a été lancé, une visite a eu lieu sur place le 19 décembre 2009 et l'ouverture des plis s'est déroulée le 18 janvier dernier chez Me BRUNEL.

Un seul acquéreur s'est manifesté, il s'agit des époux MARIN, domiciliés à AIX-LES-BAINS, qui proposent un prix net de 100 440 €. Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur cette proposition, étant précisé l'absence de condition suspensive de recours à un prêt bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DECIDE** de vendre à M. et Mme MAURIN le terrain précité au prix net de 100 440 € et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents y afférents. ***Il y a 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. PILLET).***

## BIENS COMMUNAUX - RENOVATION de CERTAINES STRUCTURES COMMUNALES – Lancement des études de faisabilité

M. le Maire rappelle la nécessité de procéder à la rénovation du bâtiment de la Mairie, de la salle polyvalente et du complexe des tennis.

Il convient pour cela de procéder, dans un premier temps, au lancement des études de faisabilité ce qui permettra de chiffrer le coût des travaux à engager.

M. le Maire précise que dans le cadre de l'adhésion de la Commune au CAUE, ce dernier pourrait être amené à apporter son concours.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de cette communication.

## COMMISSION SYNDICALE DE GESTION DES RESERVOIRS DE SILLIEN Approbation de la Convention relative à la répartition des charges

Le 30 novembre 2009, le Conseil municipal, a :

- approuvé la création d'une commission syndicale pour la gestion des réservoirs d'eau potable de Sillien,
- approuvé les statuts de la commission syndicale,
- demandé à M. le Préfet de bien vouloir prendre un arrêté portant création de ladite commission syndicale,
- procédé à l'élection, conformément à l'article 5 du projet de statuts, de 3 membres du Conseil municipal soit : M. Jean-Louis SARZIER, Maire, M. Nicolas JACQUIER, adjoint chargé des finances et M. Gilles LAURENT, adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme. S'agissant de la Commune de Viviers-du-lac, MM AMBLARD, CARPENTIER, et ESTRA ont été désignés pour siéger également au sein de cette commission.

La première réunion (mise en place des instances) a eu lieu le 13 janvier dernier et M. JACQUIER a été élu Président et M. ESTRA, Vice-président.

Conformément à l'article 7 des statuts, alinéa 4, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les termes de la convention portant modalités de répartition des charges entre les deux Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **APPROUVE** la convention à intervenir avec la Commune de Viviers du Lac telle que figurant au dossier et **AUTORISE** M. le Maire à signer ce document au nom de la Commune. ***Il y a 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. JACQUIER).***

**AMENAGEMENT DE L'IMPASSE DE L'ETRAZ ET SECURISATION DU CARREFOUR  
AVEC LA RD17 A - COMMUNICATION**

M. LAURENT, adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'Impasse de l'ETRAZ et de la sécurisation du carrefour de la RD17 A.

Il informe la Conseil Municipal qu'à la suite d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre lancée selon la procédure adaptée (article 28 du code des Marchés Publics), l'analyse des offres, effectuée le 26 novembre 2009, conduit à missionner le cabinet SITES Bureau d'Etudes pour une rémunération de 15 950 € HT.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de cette communication.

**ESPACES VERTS – TRAVAUX D'ENTRETIEN  
CONVENTION à INTERVENIR**

Le territoire de la commune de DRUMETTAZ-CLARAFOND nécessite l'intervention d'un intervenant extérieur pour certains travaux d'entretien des espaces verts. Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et après étude des devis reçus, c'est l'entreprise PIGNIER qui a été retenue comme la moins-disante.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les termes de la convention portant modalités d'entretien, par l'Entreprise PIGNIER, de certains espaces verts sur la commune de DRUMETTAZ-CLARAFOND

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Entreprise PIGNIER telle qu'elle figure au dossier et **AUTORISE** M. le Maire à signer ce document au nom de la Commune.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET GENERAL**

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

M. le Maire donne la parole à M. Nicolas JACQUIER, Adjoint aux Finances, pour présenter les comptes administratifs 2009 de la commune, correspondant aux comptes de gestion du Trésorier Principal et qui s'établissent comme suit :

**BUDGET GENERAL**

Dépenses de la section de Fonctionnement	1 493 312.99 €
Recettes de la section de Fonctionnement	<u>2 179 739.96 €</u>
<b>Soit un Excédent de</b>	<b>686 426.97 €</b>
Dépenses de la section d'Investissement	985 540.92 €
Recettes de la section d'Investissement	<u>1 298 104.50 €</u>
<b>Soit un Excédent de</b>	<b>312 563.58 €</b>

M. le Maire quitte la salle du conseil. M Nicolas JACQUIER fait procéder au vote en précisant que les Restes à Réaliser de l'année 2009 -pour 430 900 € en dépenses d'investissement- seront intégrés dans le Budget 2010.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte administratif 2009 GENERAL de la commune.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET EAU</b>
---

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

M. le Maire donne la parole à M. Nicolas JACQUIER, Adjoint aux Finances, présente les comptes administratifs 2009 de la commune, correspondant aux comptes de gestion du Trésorier Principal et qui s'établissent comme suit :

**BUDGET EAU**

Dépenses de la section de fonctionnement	262 840.47 €
Recettes de la section de fonctionnement	<u>264 380.73 €</u>
<b>Soit un Excédent de</b>	<b>1 540.26 €</b>

Dépenses de la section d'Investissement	916 482.16 €
Recettes de la section d'Investissement	<u>645 309.78 €</u>
<b>Soit un Déficit de</b>	<b>- 271 172.38 €</b>

M. le Maire quitte la salle du conseil. M Nicolas JACQUIER fait procéder au vote en précisant que les Restes à Réaliser de l'année 2009 -pour 355 032 € en dépenses- et -174550 € en recettes- seront intégrés dans le Budget 2010.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte administratif 2009 EAU de la commune.

<b>COMPTES DE GESTION 2009</b>
--------------------------------

M. Nicolas JACQUIER présente au Conseil Municipal les comptes de gestion du Trésorier Principal d'Aix les Bains, qui retracent les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris ceux relatifs à la journée complémentaire, concernant l'exécution du budget général et de celui du service de l'Eau

**BUDGET GENERAL**

<u>Fonctionnement</u> :	Résultat clôture 2008	= + 744 647.09 €
	Affectation à l'investissement	= - 744 647.09 €
	Résultat de l'exercice 2009	= + 686 426.97 €
	<b>Résultat de clôture 2009</b>	<b>= + 686 426.97 €</b>

<u>Investissements</u> :	Résultat clôture 2008	= + 451 913.57 €
	Résultat de l'exercice 2009	= + 312 563.58 €
	<b>Résultat de clôture 2009</b>	<b>= + 764 477.15 €</b>

**-BUDGET EAU**

<u>Fonctionnement</u> :	Résultat clôture 2008	= + 157 810.78 €
	Part affectée à l'investissement	= - 29 332.11 €
	Résultat de l'exercice 2009 = +	1 540.26 €
	<b>Résultat de clôture 2009</b>	<b>= + 130 018.93 €</b>

<u>Investissements</u> :	Résultat clôture 2008	= + 166 943.87 €
	Résultat de l'exercice 2009 = -	271 172.38 €
	<b>Résultat de clôture 2009</b>	<b>= - 104 228.51 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE**, les Comptes de Gestion 2009.

## RESERVOIR de SILLIEN – Durée amortissement du bien

M. JACQUIER rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les conditions d'amortissement des immobilisations selon leur nature, soit :

Dénomination	Durée
<i><b>Bâtiments</b></i> dont notamment travaux, terrassements généraux réservoir et chambres de vannes, aménagement extérieurs, génie civil, équipement hydraulique	40 ans
<i><b>Canalisations</b></i> dont notamment Canalisations sous radier, chambre comptage des distributions, canalisations extérieures et fourreaux, chloration, télégestion et équipements électriques	25 ans

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE les durées d'amortissement ci-dessus proposées, étant précisé que dans le cadre de la création de la Commission syndicale, ces durées ont été fixées en accord avec le Viviers du Lac.

## ANNEE 2010 - DEMANDES DE SUBVENTION

M. le Maire informe le Conseil municipal du contenu de la circulaire préfectorale relative à l'appel à projets « DGE 2010 ». Il indique que, pour Drumettaz-Clarafond, les seuls projets susceptibles d'être retenus cette année compte tenu des critères mis en place et des délais sont :

- Sécurité routière : mise en place de panneaux de prescription de vitesse
- Salle polyvalente : réfection des vasistas (sécurité à renforcer).

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'opportunité de réaliser en 2010 les projets ci-dessus énoncés et le cas échéant de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010, ces projets ne faisant l'objet d'aucune autre demande de subvention.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle la nécessité de réhabiliter la toiture du Four de Sérarges. Ce four a la particularité d'appartenir au Hameau de Sérarges et d'être situé au niveau du cadastre sur la Commune de Méry et qu'ainsi il a décidé d'effectuer les travaux de restauration en commun avec la Commune de Méry. Il est donc proposé :

- d'approuver la réhabilitation de la toiture du four,
- de solliciter une subvention au titre du FDEC 201

## Modification du tableau des effectifs – Création et suppression de postes

En raison de promotions attribuées à certains agents, de recrutement à intervenir ou intervenu et de modification de temps de travail, Mme DECREAU, Conseillère municipale déléguée au personnel et à l'administration générale, propose au Conseil Municipal de procéder aux ajustements suivants :

### **1 – Création et suppression de poste :**

#### **Emplois permanents à temps complet**

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (100 %) et création d'un poste de rédacteur (100 %)
- Suppression d'un poste de contrôleur des travaux (100 %) et création d'un poste de technicien supérieur (100 %)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (100 %) et création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe (100 %)

### Emplois permanents à temps non complet

- Suppression d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe (20 h/semaine) et création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe (23 h/semaine),

Il conviendrait donc de

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la dernière modification date du 29 septembre 2008, étant précisé qu'un toilettage plus complet de ce tableau interviendra prochainement,
- de soumettre -quand cela est nécessaire- les modifications ci-dessus à l'avis de la Commission compétente (CAP et CTP).

### 2 – Modification et prolongation de certains Contrats

- Par délibération du 8 octobre 2001, le conseil Municipal à décider de renouveler le contrat de M. MENGOLLI, agent exerçant les fonctions de gardien des salles polyvalentes sur les critères suivants :
  - 5 h hebdomadaires,
  - Indice brut de rémunération = 297Compte tenu de l'ancienneté de M. MENGOLLI (1992) et de la qualité de son travail, il vous est proposé de modifier l'indice précité et de le porter à 310.
- Par délibération du 23 mars 2009, un poste de chargé de mission a été créé à la suite de l'audit effectué dans le cadre d'un état des lieux de l'organisation des services municipaux. Mme Rossillon a ainsi été recrutée comme chargée de mission pour le suivi de l'exécution budgétaire d'une part et pour suivre les actions de l'audit auprès des élus d'autre part. Il est proposé de reconduire, sur la base des mêmes critères que précédemment, le contrat de Mme Rossillon pour une durée de 3 ans afin de permettre une meilleure mise en place des préconisations de l'audit.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'ensemble des propositions ci-dessus exposées, étant précisé

- que leurs mises en œuvre seront effectives au 1<sup>er</sup> mars,
- que les incidences financières correspondantes sont intégrées dans le Budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'ensemble des propositions ci-dessus et procède à la mise à jour du tableau des effectifs

: - :- :

<b>INFORMATIONS :</b>
-----------------------

- ☐ Tarifs 2010 de la CALB : communication

<b>PROCHAINES REUNIONS :</b>
------------------------------

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le **1<sup>er</sup> mars 2010 à 20 h 00.**

\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire

Jean-Louis SARZIER

<b>Nom</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Pouvoir</b>
<b>Danièle BEAUX-SPEYSER</b>		
<b>Guy CRESSENS</b>	<b>absent</b>	<b>Pouvoir donné à Jean-Louis SARZIER</b>
<b>Marie-Françoise DECREAU</b>		
<b>Serge DUNAND</b>	<b>absent</b>	<b>Pouvoir donné à Jean GASCHET</b>
<b>Francia GANDET</b>	<b>absent</b>	<b>Pouvoir donné à Marie-Françoise DECREAU</b>
<b>Jean GASCHET</b>		
<b>Jean-Marc GOZZI</b>		
<b>Christiane HENNEGRAVE</b>		
<b>Nicolas JACQUIER</b>		
<b>Marjorie HUSSON</b>	Absente	
<b>Gilles LAURENT</b>		
<b>François MAURIER</b>		
<b>Denis MENDEZ</b>	<b>absent</b>	<b>Pouvoir donné à Gilles LAURENT</b>
<b>Dominique PASSAQUAY</b>		
<b>Claudine PETITPAS</b>	Absent	
<b>Catherine PERRE</b>		
<b>Jean-Marie PILLET</b>		
<b>Jean-Louis SARZIER</b>		
<b>Didier VILNEUVE</b>	<b>Absent</b>	